

Épreuve orale eps

Le jury est composé de 3 personnes :

- Un IEN
- Un conseiller pédagogique de circonscription (CPE)
- Un professeur des écoles

L'introduction doit préciser :

- l'APSA
- le cycle
- le niveau de classe
- le domaine
- l'objectif de séquence
- les prérequis
- les ressources mobilisées
- (motrices, cognitives, socio-affectives, informationnelles, culturelles)

Le développement doit préciser :

- La ou les séance(s) détaillée(s)
- Les objectifs spécifiques
- Les compétences des programmes
- Les critères de réalisation et de réussite
- Les variables didactiques

La conclusion doit préciser :

- La transversalité
- Les prolongements